

COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES 2020

Article 1 : définition

Le CD28 organise sur son territoire une épreuve appelée Coupe d'Eure et Loir de Handball, ouverte aux équipes féminines d'une part et aux équipes masculines d'autre part.

Une coupe sera remise pour un an aux vainqueurs. Ces derniers devront en prendre soin ; dans le cas contraire, le remplacement sera facturé au club.

Elles devront être restituées au Comité au plus tard 1 semaine avant la date des finales de la saison suivante.

Un souvenir sera remis aux finalistes.

Article 2 : organisation

La COC est en charge de l'organisation et de l'administration de la coupe d'Eure et Loir, en relation avec la commission Promotion.

Article 3 : engagements

La Coupe d'Eure et Loir de Handball est ouverte à tous les clubs du département évoluant en **Régional ou Départemental**.

La participation est gratuite.

Il ne peut y avoir qu'une seule équipe féminine et une seule équipe masculine par club, **le niveau du club étant celui de son équipe du plus haut niveau régional ou départemental** par sexe.

En cas de convention entre plusieurs clubs, tout joueur ayant évolué dans une équipe en coupe 28 ne pourra plus jouer dans une autre équipe de la convention. Par ailleurs, le respect de la règle du brûlage s'applique.

Pour les clubs nationaux : aucun joueur ayant disputé plus de 4 matchs dans un championnat national ne peut participer. Cette restriction s'applique à toutes les catégories, y compris aux joueurs de moins de 18 ans.

Tous les clubs du Département sont invités à participer :

1. Un bulletin de désistement est envoyé aux clubs
2. Les clubs **ne souhaitant pas participer** retournent ce bulletin dûment rempli au comité dans les délais impartis
3. La COC procède au tirage au sort intégral

Article 4 : formule de l'épreuve :

Dates retenues :

	Féminines	Masculins
16/17 Mai	1/8 ^e Finales	1/8e Finales
30/31 Mai	1/4 Finales	1/4 Finales
8/9 Juin	1/2 Finales	1/2 Finales
Samedi 13 Juin	FINALES A CHÂTEAUNEUF	

Le nombre de tours sera fonction du nombre d'équipes engagées.

Aucune date de championnat n'est prévue sur les dates de coupe, à l'exception des reports pour les équipes éliminées.

Les finales –féminine et masculine- se joueront en clôture des finalités des Jeunes.

Article 5 : choix des terrains :

L'équipe du plus bas niveau reçoit.

En cas d'indisponibilité de terrain, il n'y a pas de report : le match se joue alors sur le terrain de l'équipe adverse.

Si les 2 équipes évoluent au même niveau, le premier tiré reçoit

Article 6 : organisation des rencontres :

L'organisation de la rencontre est assurée par le club recevant, conformément au règlement général des compétitions départementales :

- Conclusion de match sur Gest'hand.
- Horaire : vendredi avec début du match à partir de 20h / samedi entre 18h et 21h / dimanche entre 9h et 11h ou entre 14h et 16h. Les matchs peuvent être **avancés** en semaine après accord des 2 clubs.
- Couleurs des maillots, ballons : se reporter au règlement général.
- Communication des résultats : export de la FDME avant dimanche 20h.

Article 7 : forfait :

Application du règlement général du comité d'Eure et Loir (pénalité financière de 90€ dont 30€ pour le club lésé).

Article 8 : arbitrage :

Les arbitres sont désignés par la commission départementale d'arbitrage.

Une péréquation sera calculée **par tour de coupe** et imputée sur les comptes des clubs, conformément aux règlements du Comité d'Eure et Loir.

En cas d'absence d'arbitre, les règles prévues s'appliquent (cf livret d'arbitrage).

Article 9 : discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé selon les dispositions du règlement disciplinaire fédéral. L'organisme de première instance est la commission territoriale de discipline.

Article 10 : déroulement des rencontres

La durée des rencontres est fixée à 2 X 30 mn, avec un repos de 10 mn entre les 2 périodes

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but par 5 tireurs différents. Si l'égalité subsiste, 5 tireurs sont à nouveau désignés (les mêmes ou d'autres) mais une équipe sera désignée vainqueur dès qu'elle aura marqué un but de plus que son adversaire, les 2 équipes ayant effectué le même nombre de tirs

Lorsque les 2 équipes n'évoluent pas au même niveau en championnat, un système de bonus s'applique, au bénéfice de l'équipe du plus bas niveau, suivant le barème suivant :

- **5 buts par niveau d'écart**, accordés d'entrée de match.

Article 11 : feuille de match

Les clubs peuvent aligner 14 joueurs de 16 ans et plus sur la feuille de match, sans limitation du nombre de licences B, C, D ou E. Les joueurs nés en **2003** devront préalablement avoir transmis au comité une autorisation parentale pour évoluer avec des joueurs de plus de 16 ans (imprimé à demander au comité).

Article 12 : engagement des participants

Le fait de participer à la Coupe d'Eure et Loir implique la totale adhésion au présent règlement et à l'ensemble des règlements fédéraux régissant les compétitions de Handball.

Art 13 : cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement sont du ressort de la COC départementale.